de réadaptation dans le cadre de notre système pénitentiaire mais, dans l'ensemble, ce n'est pas l'endroit pour ce faire, parce que, règle générale, les détenus participent aux activités organisées par l'aumônerie, aux activités thérapeutiques ou de réadaptation, ils s'entretiennent de tout avec leurs conseillers, mais leur principal objectif est de sortir de prison; à cette fin, ils emploieront donc tous les moyens à leur disposition, tous les systèmes et les structures établis en vue de leur réadaptation dans le but principal de recouvrer la liberté.

• (2.30 p.m.)

La réadaptation implique la libération conditionnelle ainsi que le recours à toutes les possibilités offertes par la libération conditionnelle et le régime de surveillance. On pourrait sans doute mettre demain en liberté surveillée de 33 à 50 p. 100 des détenus incarcérés dans les prisons fédérales canadiennes sans qu'un seul crime de plus ne soit commis pendant que les intéressés seraient en liberté surveillée. C'est pendant la période de libération conditionnelle que la réadaptation pourrait jouer à plein. En 1956, il y avait au Canada huit pénitenciers fédéraux; il y en a actuellement de 35 à 40. J'ignore le chiffre exact. Il est clair que si nous avions consacré à la libération conditionnelle et au régime de surveillance ne serait-ce que la moitié des millions et des millions de dollars qui ont été engloutis dans la construction de ces établissements plus vastes et plus impressionnants, nous aurions accompli quelque chose de plus valable et fait plus pour la réadaptation que cela n'a été le cas jusqu'ici. Nous devons essayer de nous mettre en rapport avec des groupements privés formés de volontaires, tels que la société Saint-Léonard, la X-Kalay Foundation de Vancouver et d'autres organismes du même genre, qui ont fait merveille dans le domaine de la réadaptation en arrachant les intéressés à la criminalité et à cette ronde infernale qui les fait franchir tour à tour les portes d'entrée et de sortie des pénitenciers.

J'ai remarqué que le ministre a nommé, il y a deux semaines environ un groupe de travail et il me semble qu'il n'a pas encore désigné le personnel de ce groupe. Je me demande s'il fonctionnera utilement car on a déjà mené de nombreuses études et enquêtes sur la réadaptation sociale tant dans les établissements à sûreté maximum qu'à l'égard d'autres aspects du régime pénal. Si le ministre donne vraiment suite à ce projet et croit que le groupe aboutira à des résultats utiles, je lui suggère d'y nommer d'anciens condamnés, des gens qui ont passé par là, qui savent en quoi consiste le reclassement social, qui y ont travaillé, par exemple des membres d'organismes comme la Société St-Léonard ou la Fondation X-Kalay, comme M. Allard de la Fondation X-Kalay, qui pourraient en apprendre davantage au ministre et au gouvernement sur la réadaptation sociale et le besoin auquel elle correspond que tous les groupes de travail professionnels qu'on pourrait trouver dans la Fonction publique et ailleurs.

Les dégâts, la perte d'une vie et les blessures corporelles, toutes questions importantes, sont le véritable sujet d'inquiétude, mais nous devons saisir ces occasions de révolte contre les structures et le système judiciaires et pénaux pour les examiner et en tirer quelque chose de bénéfique et d'utile pour l'individu dans l'avenir, parce que nous nous préoccupons davantage du salut et de la

réhabilitation de l'individu que de la construction d'immeubles de plus en plus vastes, compliqués et modernes. Des émeutes ont eu lieu dans le passé, il y en aura d'autres; mais le meilleur moyen d'en réduire le nombre, c'est de traiter les détenus comme des êtres humains, de travailler à leur salut et non pour le maintien d'un système pénal dépassé qui sème la frustration et les émeutes.

[Francais]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous voudrions d'abord remercier les autorités du pénitencier de Kingston, ainsi que chacun des membres du comité de citoyens, de leur efficacité à rechercher une solution immédiate aux troubles de la semaine dernière et du calme dont ils ont fait preuve malgré la gravité de la situation.

Monsieur l'Orateur, ce n'était certes pas une situation facile, et les causes profondes du problème qui a suscité les troubles au pénitencier de Kingston nous échappent, du moins si nous nous en tenons à la déclaration du ministre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a certainement agi de bonne foi, et nous voulons bien l'en féliciter.

Mais il est un premier point que j'aimerais soulever immédiatement. Au fait, un détenu a été tué, quelques autres ont été blessés, des prisonniers ont détenu des otages, l'Armée canadienne a dû intervenir et des dégâts évalués à des milliers de dollars ont été causés.

Monsieur l'Orateur, il s'agit là de violence et, à notre sens, la violence ne peut être admissible en aucune circonstance. Il est difficile de justifier un acte de violence tant et aussi longtemps qu'il y a une chance de dialogue entre des parties qui diffèrent d'opinions. Je me demande si les autorités fédérales, responsables des pénitenciers à travers le Canada, n'auraient pas pu éviter ces troubles, grâce à des contacts fréquents et réguliers avec des représentants des pénitenciers, des détenus et du public.

Dans sa déclaration, le ministre a dit à maintes reprises que le gouvernement entend bien effectuer une réforme profonde dans ce domaine, à condition qu'il puisse compter sur la collaboration du public, des détenus et des autorités en cause.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que le gouvernement peut être assuré de l'appui et de la collaboration de la population. Il n'y a pas de doute non plus que le gouvernement peut être assuré de la collaboration de tous les gens intéressés ou spécialisés dans ce domaine. Il n'y a pas de doute non plus, et ce sont les premiers en cause, que tous les détenus qui sont «récupérables» ou «réhabilitables» sont prêts à collaborer pour améliorer leur situation.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le gouvernement a fait les efforts qui s'imposaient pour favoriser cette discussion permanente,—non pas simplement au moment d'une crise—afin de prévoir les problèmes qui pourraient se poser. La violence ne devrait jamais être permise, et les troubles qui se sont produits à Kingston sont très regrettables et attristent toute la population du Canada, particulièrement en ce qui a trait au détenu tué, aux autres qui ont été blessés et aux dégâts qui ont été causés.

Monsieur l'Orateur, si, d'une part, on ne peut approuver la violence, d'autre part, on peut se demander jusqu'à quel point seront efficaces les méthodes mises de l'avant par le gouvernement, par la création d'un groupe de